Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

LES COOPERATIONS REGIONALES / INTERREGIONALES :
RETOUR DES CENTRES DE GESTION COORDONNATEURS

Réunion du 18 novembre 2016

CENTRES COORDONNATEURS PRÉSENTS et REPRÉSENTÉS : **Michel GILLOT**, vice-Président du CDG d'Indre-et-Loire *représentant Jean-Gérard PAUMIER, CDG 37* ; **Marc GODEFROY**, Pdt CDG du Nord et **Marie Christine DEVAUX**, Directrice développement des carrières du CDG du Nord ; **Philip SQUELARD**, CDG de Loire Atlantique ; **Jean-Jacques BERNARD**, CDG d'Ille-et-Vilaine ; **Antoine OTTAVI**, CDG de la Corse du Sud ; ***Michel LORENTZ**, CDG du Bas-Rhin a donné pouvoir à **Michel BACHELARD**, CDG de la Côte d'Or ; **Jean-Claude WEISS**, CDG de Seine Maritime a donné pouvoir à **Michel HIRIART**, CDG des Pyrénées Atlantiques* ; **Roger RECORS**, CDG de la Gironde ; **Catherine DI FOLCO**, CDG du Rhône ; **Daniel LEROY**, CDG de Seine et Marne ; **Gilles ADELSON**, CDG de la Guyane.

CENTRES COORDONNATEURS EXCUSÉS : **Michel AMIEL**, CDG des Bouches-du-Rhône ; **Pierre IZARD**, Président du CDG de la Haute-Garonne ; **Jacques Alain BENISTI**, CIG Petite Couronne ; **Jean-François PEUMERY**, CIG Grande Couronne.

PARTICIPAIENT EGALEMENT : Roland LABRANDINE, CDG du Puy-de-Dôme ; **François FORIN**, CDG de Meurthe-et-Moselle ; **Antoine de MENTHON**, CDG de la Haute-Savoie ; **Reine BOUVIER**, CDG du Gard ; **Claude DOMEIZEL**, CDG des Alpes-de-Haute-Provence ; **Gérard MANET**, CDG de la Loire ; **Maurice BARTHELEMY**, CDG de l'Aveyron ; **Roland BRAY**, CDG du Cantal ; **Jean-Marc FRIZOT**, CDG de Saône-et-Loire ; **Claude PONZO**, CDG du Var ; **Martial de VILLELUME**, CDG de Charente-Maritime.

EXCUSÉS : Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor ; **Jean-Louis NOUHAUD**, CDG de la Haute-Vienne ; **Guy BRANCHUT**, CDG de la Charente ; **Bernard CAILLIAU**, CDG du Pas-de-Calais ; **Marcel LALONDE**, CDG de l'Aisne ; **Régis DEPAIX**, CDG des Ardennes ; **Joseph MERCERON**, CDG de la Vendée ; **Patrice VALENTIN**, CDG de la Marne ; **Florence GALZIN**, CDG du Loiret ; **Jean-Pierre LASSERE**, CDG de Corrèze ; **Jean-Gérard PAUMIER**, CDG d'Indre-et-Loire ; **Auguste PICOLLET**, CDG de la Savoie ; **Hélène VAINQUEUR**, CDG de la Guadeloupe ; **Alain VASSELLE**, CDG de l'Oise ; **Alain BERTRAND**, CDG de la Lozère ; **Christian ESTROSI**, CDG des Alpes-Maritimes.

*Participaient également pour la FNCDG : **Thierry SENAMAUD**, Directeur, **Cindy LABORIE**, **Lucie VILMOT**, **Alexis BOUCHER**, Juristes/Chargées de mission, **Laetitia BOBECHE**, Assistante de communication.*

Michel HIRIART rappelle que cette réunion des Centres de Gestion coordonnateurs a pour objet de réaliser un point sur l'état actuel des coopérations régionales et interrégionales. Actuellement, tous les Centres coordonnateurs sont identifiés. Sur 14 Centres coordonnateurs en métropole, 10 sont représentés au Conseil d'Administration.

Michel HIRIART donne la parole successivement aux représentants de chaque Centre coordonnateur.

- ***Région Centre Val-de-Loire***

Michel GILLOT observe que le périmètre de la région Centre Val-de-Loire n'a pas été modifié par la loi NOTRe. Le Centre de Gestion coordonnateur est celui d'Indre-et-Loire. Il s'agit d'une particularité puisque le Centre coordonnateur n'est pas le chef-lieu de la région (Orléans). La position de Centre coordonnateur est acquise par un vote, tous les trois ans. Le CDG d'Indre-et-Loire a été confirmé dans ses fonctions de coordonnateur au 1er janvier 2016.

La coopération est régie dans son fonctionnement par une charte régionale mais la collaboration inter-Centres dépasse le périmètre de la charte puisqu'elle est élargie aux Centres Interdépartementaux de Gestion de la Petite et de la Grande Couronne, notamment s'agissant de l'organisation des concours (les concours les plus importants sont pris en charge par le CIG Grande Couronne.) Ces liens produisent des résultats et une véritable relation de confiance existe entre les Centres. Plus largement, le Centre coordonnateur travaille également en collaboration avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne.

La coopération entre Centres de Gestion se réalise par le biais de groupes de travail organisés en binômes. Ces binômes travaillent sur différentes thématiques : les concours, le conseil juridique statutaire, la prévention et la santé, la gestion des FMPE… Le Centre coordonnateur est chargé de réaliser la synthèse des travaux menés sur les différentes thématiques.

- ***Région Nouvelle Aquitaine***

Roger RECORS précise que la charte de coopération a été signée par tous les Centres de la région. Le CDG de la Gironde a été désigné Centre coordonnateur à l'unanimité. Le travail porte sur des objectifs définis dans une feuille de route fixée lors de réunions entre les Centres de Gestion. La dernière réunion régionale s'est tenue le 8 novembre à Agen. La coopération, issue des nouvelles frontières

régionales souhaite préserver les relations interrégions existantes et les partenaires de la région Occitanie sont conviés à ces réunions.

Roger RECORS insiste sur l'importance du rôle de la FNCDG pour organiser des rencontres entre les Centres coordonnateurs afin de dresser des bilans sur l'activité et identifier les actions à mener.

Martial de VILLELUME observe une bonne intégration dans la grande région Nouvelle Aquitaine et confirme l'esprit de coordination et de collaboration.

Roger RECORS rappelle l'importance des rencontres pour échanger, réaliser des bilans de la coopération régionale afin d'asseoir la "territorialité des Centres de Gestion".

- ***Région Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté***

Michel BACHELARD rappelle que le coordonnateur de cette interrégion est le CDG du Bas-Rhin. Il indique que les Centres se sont réunis cette semaine et que la Charte sera renouvelée au 31 décembre 2017. Elle prendra en compte les conséquences issues de la loi déontologie du 20 avril 2016 (notamment s'agissant de la mutualisation de la gestion des agents de catégorie B au niveau régional et la création de l'observatoire régional de l'emploi.)

- ***Région Auvergne Rhône-Alpes***

Catherine DI FOLCO précise que la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes ne pose pas de difficultés puisque les deux régions avaient pour habitude de collaborer. La nouvelle charte de coopération sera signée le 5 décembre 2016, à Lyon. Cette coopération va dans le sens d'une plus grande mutualisation des missions des Centres de Gestion.

Dans cette optique, un inventaire des missions de chaque Centre est réalisé afin d'identifier celles qui pourraient être mutualisées. Ainsi, des fiches de missions ont été réalisées. L'objectif est de mettre en place un système souple dans lequel chaque Centre pourra proposer à d'autres des missions pour lesquelles l'établissement s'est spécialisé.

Un budget annexe commun sera mis en œuvre au 1er janvier 2017 afin de prendre en compte les dépenses relatives aux missions mutualisées au niveau régional.

- ***Région Hauts de France***

Marie-Christine DEVAUX indique que les Centres de Gestion des Hauts de France ont conclu, depuis 2005, une convention relative à l'organisation des concours. Ce conventionnement se poursuit dans le cadre de la nouvelle région. Ainsi, une convention sur les concours de catégorie C et les concours médico-sociaux est en cours de finalisation, dans un objectif d'harmonisation de l'organisation.

Des mutualisations auront lieu au 1er janvier 2017, notamment pour la gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi de catégorie A. De plus, des Conférences Régionales de l'Emploi (CRE) sont organisées avec les cinq départements.

Une réflexion sur la mutualisation a également été engagée concernant l'archivage électronique, le conseil en organisation, les questions d'égalité Femmes/Hommes, des fiches d'analyse statutaire, et les agents de remplacement pour les collectivités entre départements limitrophes.

- ***Région Bretagne***

Jean-Jacques BERNARD précise que le périmètre de la région Bretagne n'a pas été modifié. Il souligne la forte coopération interrégionale, avec les régions Normandie et Pays-de-la-Loire, pour les missions relatives aux concours. Les concours sont financés au niveau de la coopération "Grand Ouest". Cette coopération interrégionale comprend une instance stratégique, se réunissant une fois par an, afin de dresser un bilan. Il en résulte des effets positifs sur l'efficience de l'organisation.

S'agissant de la coopération régionale, une feuille de route sur la mutualisation est fixée en début de mandat. Un Centre de Gestion chef de file est désigné par thématiques. En outre, un travail est effectué sur la mise en commun de la documentation des Centres.

Des réunions entre les Centres ont lieu deux fois par an, lors desquelles se rencontrent les équipes de direction et les Présidents, pour faire un point d'étape.

- ***Région Pays-de-la-Loire***

Philip SQUELARD précise que le périmètre de la région reste inchangé et partage les observations précédentes sur la coopération interrégionale. Il précise que la Cour Administrative d'Appel de Nantes a sollicité le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour être le Centre régional expérimental en charge d'organiser la mission de gestion du recours administratif préalable, dévolue aux Centres de Gestion depuis la loi du 12 mars 2012. Cette expérience se fera sans contrepartie financière.

- ***Outre-Mer, Seine et Marne***

Gilles ADELSON précise que, pour l'arc caribéen, chaque Centre de Gestion est centre coordonnateur. Cependant, s'agissant du Centre de Gestion de la Guyane, un travail sur les concours est accompli avec le CIG de la Grande Couronne.

Daniel LEROY rappelle que si, en Ile-de-France, le CDG de Seine-et-Marne, comme les CIG de la Petite et Grande Couronne, définit par lui-même les conditions d'organisation des missions aux termes de l'article 14 de la loi du 26 janvier 1984, le travail en commun existe en dehors des chartes.

- ***Régions Occitanie***

Maurice BARTHELEMY explique que la mise en place de la coopération dispose de marges de progression. Cependant, des éléments positifs sont à noter concernant l'organisation des concours, qui doit être réalisée à l'échelon le plus pertinent, et la coopération interrégionale.

- ***Région Normandie***

Michel HIRIART, présente le compte-rendu d'information de la région Normandie communiqué à la FNCDG. La charte de coopération régionale a été signée par les cinq CDG, le 20 octobre 2016, et le CDG de Seine Maritime a été désigné coordonnateur, assurant notamment la structuration du réseau, organisant ou facilitant autant que de besoin les rencontres régionales.

Les cinq Centres normands soulignent que la coopération interrégionale "Grand Ouest" constitue une mutualisation réussie en matière d'organisation et d'offre de concours et d'examens professionnels. La coopération régionale s'oriente quant à elle vers le renforcement du principe de subsidiarité. L'enjeu est de

déterminer, pour l'avenir, selon les opérations, l'aire géographique la plus pertinente ainsi que le CDG organisateur pour différents types de concours.

La loi déontologie du 20 avril 2016 est perçue comme impliquant le renforcement de la coopération régionale, tant sur les missions obligatoires que sur les missions optionnelles.
Ainsi, un examen des missions optionnelles permettra de réfléchir aux harmonisations possibles à l'échelle de la région, y compris en termes de tarification (ce dernier sujet concernera également des missions obligatoires).
Les CDG ont déjà entamé une réflexion sur la mutualisation de l'assistance juridique statutaire. Une mutualisation des productions liées à la veille documentaire et statutaire est également envisagée.

- ***Réunions des Centres coordonnateurs***

Michel GILLOT souligne un besoin de réunions des Centres de Gestion coordonnateurs. En effet, la taille des grandes régions, depuis la loi NOTRe, n'incite pas forcément à développer la coopération interrégionale. Les régions plus petites auront besoin de ces réunions des coordonnateurs, afin de partager les informations et les pratiques sur l'ensemble du territoire.
Michel GILLOT souhaite l'organisation, au moins annuelle, d'une réunion.

Gérard MANET souhaite que les coordonnateurs partagent les comptes rendus des réunions régionales / interrégionales, pour garantir un retour d'expériences.

Chacun souhaitant qu'une nouvelle réunion des coordonnateurs se tienne, **Michel HIRIART** pose la question de l'organisation de cette réunion et du calendrier.

Roger RECORS propose une prochaine réunion des CDG coordonnateurs en septembre prochain.

Le Conseil d'Administration décide qu'il incombera à la FNCDG d'organiser les rencontres entre CDG Coordonnateurs. La prochaine réunion aura lieu à l'occasion d'un Conseil d'Administration FNCDG, en septembre.